BMCI CASH

SICAV

NOTE D'INFORMATION

Préparée par la société de gestion BMCI GESTION

Visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières qui l'a visé sous la référence N°VI/0P 043 2014 en date du 15/07 2014

Directeur Général

BOULAKNADAL



S.E

SOMMAIRE

Avertissement	P. 3
l Présentation de l'OPCVM	P. 3
II. Caractéristiques financières de l'OPCVM	P. 3
III. Evolution historique de l'OPCVM	P. 4
IV. Modalités de fonctionnement	P. 4
V. SICAV/ Etablissement de gestion du FCP	P. 5
VI. Gestionnaire (ou délégataire de gestion)	P. 5
VII. Etablissement dépositaire	P. 5
VIII. Commercialisateur	P. 5
IX. Teneur de comptes	P. 5
X. Commissaire aux comptes	P. 6
XI. Commissions de souscription et de rachat	P. 6
XII. Frais de gestion	P. 6
XIII. Fiscalité	P. 6
XIV. Date et référence de visa	P. 7

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons de la sincérité des informations qu'elle contient.

BMCI GESTION

26, Place Nations Unies, Casablanca représentée par Mohamed AMRANI Administrateur Directeur Général



AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'OPCVM comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs.

Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d' OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente Note d'Information.

I Présentation de l'OPCVM

Dénomination sociale : BMCI CASH

Nature juridique : SICAV

Code Maroclear : MA0000030413

Date et référence de l'agrément : AG/OP/007/2011en date du 16/03/2011

Date de création : 31/05/2001

Siège social : 26, Place des Nations Unies- Casablanca

Durée de vie : 99 ans

- Exercice social : du 01-01 au 31-12 (de chaque année).

Capital initial : 5 000 000 DH

Valeur nominale actuelle : 100 DH

Durée de placement recommandée : entre 9 et 12 Mois

- Promoteurs: BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE.

Souscripteurs concernés : Tous types de souscripteurs

Gestionnaire : BMCI GESTION

Etablissement dépositaire : BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE.

Commercialisateur : BMCI : BMCI Gestion : BMCI BOURSE et INTEGRA BOURSE

Teneur de comptes : BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

Commissaire aux comptes : Cabinet A. SAAIDI & ASSOCIES représenté par M. Nawfal AMAR 4
 Place Maréchal, Casablanca

Il Caractéristiques financières de l'OPCVM

Classification:

La SICAV BMCI CASH est une Société d'investissement à Capital Variable « Obligations court terme ».

La sensibilité de la SICAV peut varier dans une fourchette allant de 0.5 exclu à 1.1 inclue selon les conditions du marché.

Indice de référence : MBI Court Terme (Moroccan Bonds Index).

Stratégie d'investissement :

L'objectif de gestion de la SICAV est d'offrir un rendement comparable à celui des bons du trésor à 52 semaines sur l'horizon de placement minimum conseillé de 9 à 12 mois, et ce, à travers l'investissement dans des supports obligataires de maturités courtes et moyennes et un choix sélectif des titres privés.



La SICAV BMCI CASH s'engage à investir en permanence à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « obligations court terme », créances représentatives des opérations de pension qu'elle effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

La SICAV BMCI CASH ne peut détenir d'actions, ni de certificats d'investissement, ni de droits d'attribution ou de souscription, ni de parts d'OPCVM « actions », ni de parts d'OPCVM « diversifiés » ni de parts d'OPCVM « contractuels ».

Par ailleurs, la SICAV pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

III Evolution historique de l'OPCVM

Date VL	Actif Net	Valeur Liquidative	VL base 100
30/06/2001	5,000,422.26	100,008.45	100
00:00:200:			
31/12/2001	28,565,191.62	101,655.49	101.65
30/06/2002	151,154,501.18	104,029.25	104.02
31/12/2002	1,127,027,593.33	106,093.16	106.08
30/06/2003	533,477,992.52	107,882.30	107.87
31/12/2003	337,900,250.04	110,352.79	110.34
30/06/2004	1,183,207,604.79	112,901.49	112.89
31/12/2004	790,519,201.67	114,121.44	114.11
30/06/2005	517,576,449.05	115,607.87	115.6
31/12/2005	346,717,704.39	117,134.36	117.12
30/06/2006	474,278,672.30	119,495.76	119.48
31/12/2006	340,782,344.20	1,216.10	121.6
30/06/2007	282,542,473.70	1,227.46	122.74
31/12/2007	251,188,927.90	1,249.16	124.91
30/06/2008	392,557,080.72	1,267.19	126.71
31/12/2008	195,012,727.60	1,283.90	128.38
30/06/2009	340,363,129.54	1,306.36	130.62
31/12/2009	307,922,040.77	1,324.77	132.47
30/06/2010	258,350,208.07	1,344.06	134.39
31/12/2010	262,879,518.78	1,366.46	136.63
30/06/2011	258,350,208.07	1,344.06	134.39

IV Modalités de fonctionnement

- Date de commercialisation de l'OPCVM : Mai 2001
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Dans les locaux de BMCl GESTION ; BMCl BOURSE ; INTEGRA BOURSE et, dans les agences de la BMCl, par voie d'affichage.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : « les principes d'évaluation de chaque OPCVM sont identiques à ceux prévus dans la circulaire n°02/04 relative aux conditions d'évaluation des titres apportés à un OPCVM ou détenus par lui ».

Modalités de souscription et de rachat

Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net de la SICAV par le nombre de parts, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat.

C.D.V.M

Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative.

Les demandes de souscription et de rachat sont reçues par toutes les agences BMCI; à BMCI GESTION; BMCI BOURSE et INTEGRA BOURSE, chaque jour ouvré ou, si celui-ci est férié, le 1er jour ouvré qui le suit, avant 10h45min, pour être exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Affectation des résultats :

La SICAV opte pour la capitalisation des résultats. Les intérêts sur titres de créance sont comptabilisés selon la méthode dite des « intérêts courus ».

V SICAV

Dénomination : BMCI CASH

Siège social : 26, Place des Nations Unies- Casablanca

Liste des principaux dirigeants :

Jacques ARDANT

RACHID MARRAKCHI

Mohamed AMRANI

VI - Gestionnaire

Dénomination : BMCI GESTION

Siège social : 26, Place des Nations Unies Casablanca Maroc Emplacement : La colline II, lot n°3 Route de Nouasser Casablanca

Capital social: 1 000 000 DH Liste des principaux dirigeants:

RACHID MARRAKCHI, Président

MOHAMED AMRANI, Administrateur Directeur Général

VII - Etablissement dépositaire

Dénomination sociale: BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

Siège social : 26, Place des Nations Unies Casablanca

Capital social: 828 599 300 DH Liste des principaux dirigeants:

- Mourad CHERIF, Président du Conseil de Surveillance
- Jacques ARDANT, Président du Directoire
- RACHID MARRAKCHI, Directeur Général
- Alain DALLARD, Secrétaire Général

VIII - Commercialisateur

Dénomination sociale: BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

Siège social : 26, Place des Nations Unies Casablanca

Capital social: 828 599 300 DH Liste des principaux dirigeants:

Mourad CHERIF, Président du Conseil de Surveillance

• Jacques ARDANT, Président du Directoire



• RACHID MARRAKCHI, Directeur Général

Alain DALLARD, Secrétaire Général

Dénomination : BMCI GESTION

Siège social : 26, Place des Nations Unies Casablanca Maroc Emplacement : La colline II, lot n°3 Route de Nouasser Casablanca

Capital social: 1 000 000 DH
Liste des principaux dirigeants:

RACHID MARRAKCHI, Président

MOHAMED AMRANI, Administrateur Directeur Général

Dénomination : BMCI BOURSE

Siège social : 26, Place des Nations Unies Casablanca Maroc

Emplacement : Bd Bir Anzarane, Immeuble Romandie I Quartier Maârif Casablanca

Capital social: 20 000 000 DH

Principal dirigeant:

Zakia BELLAL, Présidente du directoire

Dénomination : INTEGRA BOURSE

Siège social : 23, Rue Ibnou Hilal Quartier Racine Casablanca

Capital social: 15 000 000 DH

Principal dirigeant:

• GHASSEN BELHADJ JRAD, Directeur Général

IX Teneur de comptes

Dénomination sociale: BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

Siège social : 26, Place des Nations Unies Casablanca

Capital social: 828 599 300 DH Liste des principaux dirigeants:

- Mourad CHERIF, Président du Conseil de Surveillance
- Jacques ARDANT, Président du Directoire
- RACHID MARRAKCHI, Directeur Général
- Alain DALLARD, Secrétaire Général

X Commissaire aux comptes

Cabinet : A. SAAIDI & ASSOCIES représenté par Nawfal AMAR

Siège social: 4 Place Maréchal, Casablanca

XI Commissions de souscription et de rachat

La commission de souscription :

en pourcentage de la valeur liquidative : 0 % HT

part incompressible acquise à la SICAV : Néant

La commission de rachat :

en pourcentage de la valeur liquidative : 0 % HT

• part incompressible acquise à la SICAV : Néant



NB: "En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts d'OPCVM doit s'informer auprès de son teneur de compte, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte."

XII Frais de gestion

Les frais de gestion sont provisionnés à chaque valeur liquidative et débités après calcul de la dernière valeur liquidative du mois et calculé sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par BMCI Gestion et ne peuvent dépasser 2% HT.

Les frais de gestion, couvrent, à titre strictement indicatif, les frais et les charges suivantes :

	Taux ou Montant	T.V.A.	Taux ou Montant T.T.C.
Frais de Gestion (Société de Gestion)	0.570%	20%	0.684%
Frais du Dépositaire	0.050%	10%	0.0550%
Frais du CDVM	0.025%	20%	0.030%
Frais Maroclear (Annuel)	4.000.00 MAD	20%	4.800.00 MAD
Frais Maroclear (trimestriel)	Selon les conditions en vigueur		
Frais Commissaire aux Comptes	30.000.00 MAD	20%	36.000.00 MAD
Vie Sociale	20.000.00 MAD	20%	24.000.00 MAD

XIII - Fiscalité

- Fiscalité de l'OPCVM :

En application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'OPCVM n'est pas assujetti, à la date de la présente note d'information, aux droits d'enregistrement et de timbre, à la taxe professionnelle, ainsi qu'à l'impôt sur les sociétés et la participation à la solidarité nationale.

- Fiscalité des actionnaires de l'OPCVM :

Le régime fiscal applicable dépend des dispositions fiscales applicables au régime juridique de l'OPCVM et à la situation particulière de l'investisseur (personne physique ou morale, résident ou non). Ainsi, les investisseurs désirant souscrire au présent OPCVM ou effectuer le rachat des actions ou parts dudit OPCVM sont invités à s'assurer, auprès de leur conseiller fiscal, du régime fiscal qui s'applique à leur situation.

Sous réserves des dispositions des conventions internationales tendant à éviter la double imposition, les règles fiscales applicables sont fixées par le Code Général des Impôts, édité par l'administration fiscale et mis à jour à l'occasion de la loi des Finances.

XIV Date et référence de visa

La dernière note d'information a été visée le 15/07/2011 sons la référence N° VI/0P/043/2011.

